

NOTE BIO COM (83) 457 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU GROUPE

Bruxelles, le 4 novembre 1983

REUNION DE LA COMMISSION DU 3 NOVEMBRE

432

La Commission a tenu une breve reunion de 15 a 18 heures sous la conduite du Vice-President Natali. La Commission a fait le point de la session budgetaire du Parlement europeen et de la preparation de la session de novembre. Elle a examine les resultats des travaux des Conseils du Marche Interieur et de la Recherche et les perspectives des Conseils de l'Energie, de l'Industrie et de la Recherche de ce vendredi et de samedi.

FONDS REGIONAL (cf. P 100)

La Commission vient de transmettre au Conseil une nouvelle version (COM (83) 649) de proposition pour la revision du reglement FEDER. Il s'agit d'un texte amende de sa proposition faite en 1981 (JO C 336 du 23.12.1981; P-65 de 1981) et qui n'a pas encore pu etre adopte par le Conseil a cause de divergences de vue trop prononcees sur certains points essentiels, notamment les quotas nationaux et la part des sections sous quota et hors quota dans les ressources du Fonds. Dans son nouveau texte, la Commission reprend les elements de l'ancienne proposition sur lesquels le Conseil a pu trouver un accord et propose des solutions nouvelles pour les points non regles. Pour ces derniers, la Commission se base sur les lignes directrices annoncees dans le rapport sur les "moyens d'accroitre l'efficacite des Fonds structurels" (COM (83) 501 fin., P-77 de 1983) qu'elle avait prepare a la demande du Conseil Europeen de Stuttgart.

Par rapport a la proposition de revision du FEDER faite en 1981, la nouvelle approche de la Commission contient d'autres solutions pour les points restes en suspens au niveau du Conseil. Les nouveautes les plus importantes consistent a:

- abolir la distinction entre la section sous quota et la section hors quota du FEDER,
- remplacer les quotas nationaux par des fourchettes indicatives pour la part de chaque Etat membre dans le concours total du FEDER,
- etablir un lien plus efficace entre les programmes finances par la Communaute et les objectifs des politiques communautaires.

CONSEIL SPECIAL

La Commission tiendra une reunion permettant une derniere mise au point de sa position lundi apres-midi. Je vous signale que compte-tenu du depart de la delegation de la Commission pour Athenes mercredi matin, la reunion normale de la Commission se tiendra mardi.

Amities,
M. Santarelli

